

# **REGLEMENT TROPHÉE DES CLUBS 2013**

## **JEAN-JACQUES GUILLOT**

### **Article 1 : Participants**

Tout club affilié à un comité départemental UFOLEP de la région Auvergne : Allier, Cantal, Haute-Loire ou Puy de Dôme, à jour de ses cotisations et en règle avec la Fédération.

Le trophée récompense le club le plus représenté dans les différentes catégories, sans omettre pour autant la notion de résultat dans les courses.

### **Article 2 : Catégories**

Le trophée Jean-Jacques Guillot prend en compte l'ensemble des catégories présentes dans le challenge Auvergne Poursuite sur Terre et Trophée Kart-Cross.

Pour 2013 : Kart Open, Kart 500, Kart 602, Kart 652, P1, P2, P3, M2, T1, T2, T3, T4.

### **Article 3: Calcul des points**

Le premier pilote de chaque club par catégorie détermine la place de son club dans la catégorie.

Dans chaque catégorie, chaque club cumule un nombre de point équivalent au classement ainsi obtenu : 1 point pour le premier club, 2 pts pour le deuxième... etc.

Lors que le club n'a pas de pilote dans une catégorie, il cumule dans cette catégorie autant de points que de clubs participants au trophée Jean-Jacques Guillot plus 1 point.

### **Article 4 : Récompense annuelle**

Chaque année le club ayant cumulé le moins de point au total de l'addition des points obtenus dans chaque catégorie se verra attribuer le trophée Jean-Jacques Guillot pour une année.

Il sera gravé sur le trophée les initiales du Club ainsi que la date d'attribution du Trophée.

Le trophée doit donc être ramené une semaine au moins avant la date de remise des récompenses par le club l'ayant remporté l'année précédente.

### **Article 5 : Victoire**

Le trophée Jean-Jacques Guillot doit être remporté 3 années consécutives pour être gagné définitivement.